



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2010 N° 4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2010 A 20 H 30

Date de convocation

24 juin 2010

Date d'affichage

6 juillet 2010

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), GOSSELIN Jean-Paul, (Adjoint), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, LETANG Jacques, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, GODEY Laurie, LEFORBAN Jean-Marie, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. ROUALLE donne pouvoir à M. LETANG
M. D'HULST donne pouvoir à M. VOISIN
M. MOUCHEL donne pouvoir à M. PILLET
M. MALENFANT donne pouvoir à M. CHOLOT

ABSENT : M. LAIDET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PILLET Denis



Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

REQUALIFICATION SECTEUR PLAGE : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN JURY

Le 23 février 2010, le Conseil a approuvé le programme et l'enveloppe financière du marché de maîtrise d'œuvre et le 30 mars 2010, le lancement de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre.

Il convient à présent de désigner le jury qui sera composé de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Sont désignés à l'unanimité :

Membres titulaires : MM. GOSSELIN, MARTINE, PICOT

Membres suppléants : MM. DE SMET, PILLET, D'HULST

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Les associations dont les demandes n'ont pas été étudiées lors de la précédente réunion ont fourni les renseignements manquants. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'Amicale

des Chasseurs, Après-Midi Loisirs, Conseil Local Parents d'Elèves, Jeunes Sapeurs Pompiers, Chorale Intermède, Entraide Nautique, SNSM pour un montant de 1 650 €.

TENTE COMMUNALE

Suite à la détérioration de la demi-tente, le Conseil décide, à l'unanimité, d'en acquérir une nouvelle pour un coût de 7 303,50 € TTC.

Le Conseil propose de mettre en vente la demi-tente restante. Les associations ou particuliers intéressés doivent adresser leur offre en mairie.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la modification des articles B. 13.1 et B 13.2 des statuts de la Communauté de Communes de la Côte des Isles comme suit :

B. 13.1 Assainissement non collectif : création, mise en oeuvre et gestion d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC). Ce service peut, à la demande des propriétaires, assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études de filières, la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement non collectif et le traitement des matières de vidange.

B. 13.2 Assainissement collectif : dans les communes n'appartenant pas à un syndicat d'assainissement et disposant d'un zonage d'assainissement collectif, réalisation et gestion de systèmes d'assainissement collectif d'une capacité inférieure à 300 équivalent-habitants comportant la création des réseaux et des stations.

Toutefois, les stations de traitement de moins de 300 équivalent-habitants pourront être remplacées par un raccordement à une station d'assainissement existante par conventionnement avec un syndicat.

21 h 00 : Monsieur le Maire décide de suspendre la séance suite à l'entrée d'une délégation de parents du groupe scolaire Henri Vally qui donnent lecture d'une lettre ouverte, suite à la fermeture définitive de la classe d'intégration scolaire. Les élus les assurent de tout leur soutien pour le maintien de cette classe à Port-Bail.

Reprise de la séance à 21 h 30.

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2010-2011

Au cours de l'année 2009-2010, ce service fait apparaître un déficit de 29 441 €, en conséquence, à l'unanimité, les membres du Conseil fixent les tarifs 2010-2011 comme suit :

- Forfait mensuel (4 repas semaine)	49,40 € soit une augmentation mensuelle de 1,45 €
- Forfait mensuel (2 repas semaine)	24,75 € soit une augmentation mensuelle de 0,70 €
- Repas occasionnel	3,70 € soit une augmentation de 0,10 € par repas

(5 repas maximum par mois et dans la limite des places disponibles)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSTALLATION D'UN DIFIBRILLATEUR EXTERIEUR

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de prendre en charge les frais d'installation d'un défibrillateur qui s'élèvent à 1 278,52 €.

Le défibrillateur est fourni par la pharmacie du havre et sera installé à l'extérieur de la pharmacie.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Droits de préemption non exercés
 - K 1088 : garage rue du Père Albert
 - K 216-217-677 : maison rue du Père Albert

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Laisné Gilles concernant l'accès de la rue Lerosier

- Remerciements
 - a) des élèves de l'école Henri Vally pour la mise en place de buts de foot sur le terrain de sports de l'école
 - b) de Monsieur Gravey, Principal du collège pour l'aide apportée par la municipalité lors des épreuves du raid APPM

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la requête en référé déposée près du tribunal administratif de Caen par la société Cubisystem pour suspendre la signature du marché attribué à la Société Nova Nautic SAS Poralu Marine pour le remplacement du ponton plaisance.

Prochain Conseil Municipal
le mardi 7 septembre 2010 à 20 h 30